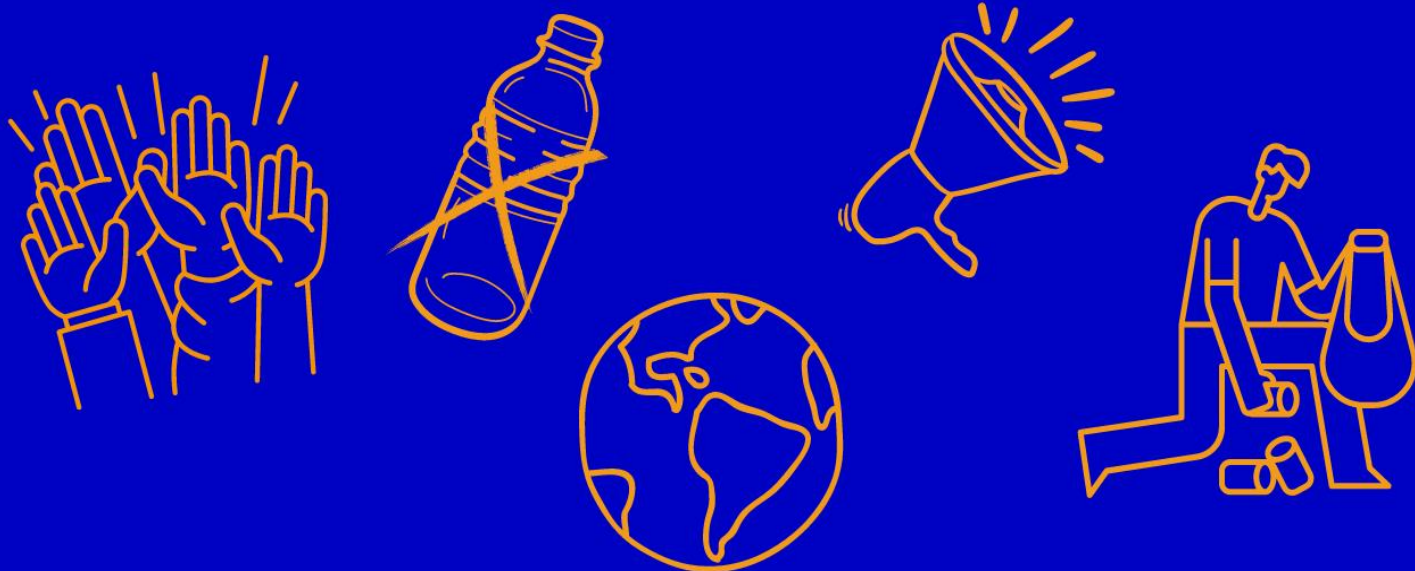


NO PLASTIC

IN MY SEA

RAPPORT ANNUEL 2023



EDITO DE LA PRÉSIDENTE

Chers adhérents et adhérents,

Intense et fructueuse sont les deux adjectifs qui qualifient le mieux cette année.

Intense, oui, car l'année a été marquée de nombreux projets majeurs à toutes les échelles : traité international contre la pollution plastique, règlement européen sur les emballages, actions en France... l'association a agi en France et à l'international pour une action à la source contre la pollution plastique et une réduction des plastiques inutiles.

En France, nous avons également déployé de nombreuses actions selon le triptyque qui nous guide :

- **Alerte et plaidoyer**, avec notamment la pétition et l'enquête sur le manque de points d'eau, pourtant prévus par la loi
- **Mobilisation**, avec une édition réussie du No Plastic Challenge
- **Transformation**, avec notamment la publication du rapport "500 solutions à la pollution plastique" destiné à repérer les solutions alternatives au plastique à usage unique et à les faire connaître pour favoriser leur passage à l'échelle.

Fructueuse, car nous avons marqué des points, remporté des victoires, fait bouger les lignes et gagné en visibilité et en légitimité comme en atteste notre revue de presse. De France Inter, au Monde ou encore à TF1 et 20 minutes, nos combats intéressent les médias et nous développons ainsi notre influence.

Notre première pétition a rassemblé 23000 signataires, entraîné une prise en compte politique et élargi le cercle de nos sympathisants.

Nous avons également été à l'initiative de coalitions sur la réduction des bouteilles plastiques ou encore sur l'audit des marques les plus polluantes.

Nos actions avec le mouvement Break Free From plastic en faveur d'un traité international ambitieux et d'un règlement exigeant en Europe nous ont également permis de monter en puissance en termes de plaidoyer et de travail inter associatif.

Voici en quelques mots, les éléments qui m'ont marquée cette année et me rendent fière de présider une association aussi dynamique. Soyez également fiers d'en faire partie et aidez-nous à aller plus loin !

Valérie Desplas, Présidente

RAPPORT MORAL

Une vocation : réduire la pollution plastique à la source

Fondée par des citoyens, des amoureux de la mer, des parents soucieux de ne pas laisser une dette environnementale à leurs enfants, l'association No Plastic In My Sea a pour objet de lutter contre la pollution plastique et ses conséquences sur les écosystèmes.

Les principales actions de l'association sont :

- La sensibilisation des médias, des consommateurs, des enfants, des collectivités locales et des entreprises aux enjeux environnementaux et sanitaires du plastique
 - La promotion d'un usage plus raisonné du plastique et de solutions alternatives moins polluantes
 - La lutte contre les différentes formes de plastique à usage unique
 - Le support à d'autres actions de lutte contre la pollution plastique et de défense de l'environnement
- Nos convictions : réduire l'usage et la production de plastique**

Le recyclage du plastique n'est que de 25 % en France aujourd'hui et de 9% dans le monde. Le reste est incinéré, enfoui sous terre ou dispersé dans la nature.

La production mondiale de plastique a été multipliée par 20 en 40 ans pour atteindre près de 460 millions de tonnes par an aujourd'hui. Or, ce matériau n'est pas biodégradable et entraîne une pollution très alarmante qui augmente au même rythme que la production.

La seule solution durable est de traiter le problème à la source et de réduire le plastique en circulation.

Nous pouvons réduire notre empreinte plastique en renonçant au plastique à usage unique et en privilégiant les alternatives au plastique. Les pouvoirs publics et les entreprises doivent également diminuer le recours au plastique et privilégier les alternatives moins polluantes.

Rappel sur la pollution plastique

La production de plastique

- Multipliée par 20 en 50 ans selon le World Economic Forum. Nous produisons 460 millions de tonnes de plastique par an. Plus inquiétant, la production continue à augmenter.
- La moitié du plastique utilisé est jetable ou à usage unique – Source ONU.

- Une utilisation de quelques minutes contre des centaines d'années de présence dans la nature. [L](#)

La pollution et l'impact sur les écosystèmes

- La pollution plastique a atteint des proportions alarmantes avec chaque année, au moins 8 millions de tonnes de plastique qui finissent dans les océans – ONU.
- Près de 80% de tous les déchets présents dans nos océans sont des déchets d'origine plastique. 80 % des débris marins sont d'origine terrestre - ONU.
- Les déchets plastiques causent la mort de plus d'un million d'oiseaux marins et de plus de 100.000 mammifères marins chaque année – Unesco.
- En 2050, il y aura plus de plastique que de poissons dans nos océans – Fondation Ellen Mac Arthur

L'impact sur la santé

- De nombreux plastiques contiennent des phtalates (DEHP) et des perturbateurs endocriniens (BPA). Des études scientifiques évoquent le risque de contamination par des perturbateurs endocriniens de la nourriture ou la boisson stockées dans ces plastiques, avec pour conséquences des dégâts sur la croissance, la reproduction et un risque accru de cancers.
- Et les microplastiques présentent également un risque

Le recyclage et ses limites

- Le taux de recyclage du plastique est seulement de 25% en France – ADEME.
- Le plastique se recycle difficilement et un nombre limité de fois.
- On estime que 9% du plastique produit au plan mondial est recyclé, 12% est incinéré et 75% est enfoui sous terre ou dispersé dans la nature.

Des réglementations mais une production qui continue à augmenter (+ 4% par an)

- Depuis l'arrêt par la Chine de l'importation de déchets plastique fin 2017, une prise de conscience a émergé dans de nombreux pays et donné lieu à une médiatisation ainsi qu'à une mobilisation de la société civile et des politiques. Ainsi, une directive européenne a été votée au printemps 2019 pour limiter l'usage du plastique (interdictions et objectifs de réduction de la production) et la loi contre le gaspillage et l'économie circulaire adoptée en France début 2020 marque également un tournant. Cependant, les productions mondiale et nationale continuent d'augmenter (+ 4% par an en moyenne dans le monde - source Plastics Europe - et 45% de cette production est dédiée au secteur de l'emballage).
- Par ailleurs, l'augmentation des modes de vie nomades, de la restauration à emporter, de la commande via internet, constituent de nouveaux défis pour la lutte contre la pollution plastique. Au vu du faible niveau de recyclage, la poursuite de l'augmentation de la production entraînera automatiquement une augmentation de la pollution plastique.

Une tendance actuelle alarmante avec un triplement de la production prévu en 2050

Les entreprises, confrontées à une pression croissante de la société civile, sont de plus en plus nombreuses à intégrer des évolutions de leur packaging ou mode de distribution. Mais les industriels de la pétrochimie et de la plasturgie continuent de miser sur une augmentation de la production mondiale et construisent dans le monde entier des sites de production.

Un objectif de réduction ambitieux est nécessaire

Aujourd'hui, aucun accord international ne prévoit d'encadrer la production de plastique qui est à l'origine de la pollution plastique. Nous pensons que, comme pour la limitation du risque climatique qui prévoit des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la seule solution à la pollution plastique est de définir des objectifs de réduction de la production (et donc de travailler sur l'origine du problème environnemental).

En France, le décret 3R prévoit de réduire de 20% les plastiques à usage unique d'ici 2025. Ce premier signe encourageant ne peut suffire et son application est loin d'être certaine.

En attendant qu'un accord international contraignant soit signé (annoncé pour fin 2024), nous affirmons que nous devons tout faire pour inverser la tendance : passer de + 4% de production annuelle à - 4%, pour atteindre - **30% de production de tous les types de plastique en 2030 par rapport à 2022.**

Cet objectif indispensable d'un point de vue environnemental est en opposition frontale avec la stratégie de l'industrie pétrochimique qui mise sur une augmentation de la production de plastique pour compenser les futures baisses de débouchés sur les carburants. 300 sites de production sont en projet aux Etats-Unis ; des projets sont également en cours en Arabie Saoudite, en Russie et en Asie....

La résistance des consommateurs et des pouvoirs publics doit être d'autant plus forte.

NOS ACTIONS EN 2023

1/ L'édition d'un rapport référençant 500 solutions à la pollution plastique

L'association No Plastic In My Sea et ses partenaires, Réseau Consigne, Réseau Vrac et l'Institut du Commerce, ont appelé à une accélération des transformations de nos modes de production et de distribution en rédigeant un rapport référençant 500 solutions à la pollution plastique.

Le rapport a démontré la maturité des modes de conception et distribution alternatifs (réduction, réemploi, éco-innovation, vrac...).

Les 500 solutions recensées concernaient de nombreux secteurs et activités : produits de grande consommation, restauration, distribution, tourisme, événementiel, logistique... Si elles étaient largement adoptées, ces solutions permettraient d'éliminer de nombreux plastiques à usage unique.

Ce rapport a fait l'objet d'une communication vers les entreprises et la presse ainsi que d'une présentation au Salon du Vrac et du Réemploi en mai 2023

Dans le cadre du lancement du rapport 500 solutions, l'association a émis 12 recommandations pour accélérer et appliquer réellement la loi Agéc. Ces recommandations permettent également de soutenir des jeunes entreprises françaises, pionnières sur les solutions alternatives, qui pourraient connaître un développement à l'international dans un contexte global de régulation croissante sur les sources de pollution plastique et microplastique.



Gazéifier à domicile : une solution économique

Pour les amateurs d'eau gazeuse, gazéifier l'eau du robinet est devenu une pratique courante. Cette solution présente également un rapport qualité-prix avantageux, l'eau gazeuse étant en général plus onéreuse que l'eau plate, et permet une réutilisation sur le long terme de la bouteille fournie avec la machine.

Plusieurs machines à gazéifier l'eau du robinet existent. Certaines solutions comme Sodastream permettent l'échange de cylindres de gaz afin de favoriser leur réemploi. Une bouteille réutilisable en PET recyclable ou en verre accompagne la machine à gazéifier.

Des solutions récentes low tech ont récemment émergé sous forme de poudre gazeifiante à mixer avec de l'eau dans une bouteille graduée.

Quelques exemples de machines à gazéifier

- | | |
|--------------|----------------------|
| ☑ Sodastream | ☑ Happy Fritz |
| ☑ Bacta | ☑ Go.Zero de Philips |
| ☑ Myssola | ☑ SodaCiss de Brita |
| ☑ Lexia | |

2 solutions sous forme de poudre ou billes

- | | |
|--------------|-------------|
| ☑ BUBBLE IT! | ☑ Smartkiss |
|--------------|-------------|

noplasticinmysea.org | 35

*Rapport 500 solutions à la pollution
plastique et 12 recommandations*

2/ La poursuite du plaidoyer pour le réemploi en France

Dans la continuité de la campagne européenne “We choose reuse”, l’association s’est mobilisée au printemps pour le réemploi au sein d’une coalition créée à l’initiative de l’association professionnelle Réseau Vrac & Réemploi, avec les acteurs associatifs (Fondation Tara Océan, France Nature Environnement, HOP, No Plastic in my Sea, Reloop, Surfrider Foundation Europe, Zero Waste France) et les représentants des acteurs de l’économie circulaire (Réseau Vrac & Réemploi, EC2027, Mouvement Impact France, New ERA, RCube).

La mobilisation s’est traduite par une lettre adressée à M. Christophe Béchu, Ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires ainsi qu’à Mme Bérangère Couillard, Secrétaire d’Etat chargée de l’Ecologie. Les acteurs ont uni leurs forces pour défendre la mise en place d’une consigne nationale pour réemploi des emballages pour boissons, et au-delà : pour tous les emballages alimentaires et non-alimentaires.



*Lettre au Ministre par le collectif
Réemploi*

La coalition a présenté trois propositions centrales :

- Une priorité : acter la mise en place d’un système national de consigne pour réemploi des emballages de boissons.
- Acter le lancement d’une “Feuille de Route Réemploi des Emballages” et sa mise en œuvre dès l’été 2023 sur le modèle de la “Feuille de Route de l’Economie Circulaire” (FREC) qui avait permis d’aboutir à la loi AGECE.
- Définir les modalités de mise en œuvre d’un système national de consigne pour réemploi adapté à tous les emballages, dans le cadre d’une mission gouvernementale

La lettre a également appelé la France à défendre une position ambitieuse sur le réemploi au plan européen. Cette lettre a été suivie à l’automne d’une conférence à l’Assemblée nationale.

Cette action a également été l’occasion d’un rapprochement avec Réseau vrac et réemploi et d’une présence de l’association au salon du vrac et du réemploi.



Présence de l'association au Salon du Vrac et du Réemploi, pour présenter le rapport 500 solutions et promouvoir le réemploi des emballages

3/ La poursuite de notre stratégie de réduction des bouteilles plastiques

Jalon essentiel de la loi, la France se donne pour objectif de réduire de 50% d'ici à 2030 le nombre de bouteilles en plastique à usage unique pour boisson mises sur le marché ; une trajectoire réaffirmée dans le cahier des charges des éco-organismes pour la période 2024-2029. Or, les chiffres publiés par l'ADEME évoquent une augmentation de 4% des bouteilles en plastique sur l'année 2022 par rapport à 2021, à l'opposé de la trajectoire de réduction souhaitée.

Depuis 2022, l'association a décidé de faire un focus sur la bouteille plastique, déchet le plus fréquemment retrouvé sur les plages en Europe. Cela s'était traduit en 2022 par des actions à plusieurs niveaux, notamment une tribune sur la bouteille plastique et une lettre au ministère de la transition écologique.

D'autres leviers ont été utilisés en 2023.

Pétition pour le déploiement des points d'eau

La pétition “Où sont les 30 000 points d’eau prévus par la loi ? #Gourde Cherche Fontaine” a été lancée dans le cadre de l’application de la loi AGEC. Selon celle-ci, les établissements recevant du public ont l’obligation de mettre à disposition des points d’eau, dès 300 personnes accueillies. Ces points d’eau doivent être indiqués par une signalétique visible et leur accès doit être libre et sans frais.

Cette loi aurait dû entrer en application depuis janvier 2022 et ce sont près de 30 000 points d’eau qui sont attendus. Deux ans plus tard, alors que la majorité des Français utilisent régulièrement une gourde, la loi est très peu appliquée. La pétition appelle donc à déployer ces 30 000 points d’eau.



Visuel d'appel à signer la pétition

Elle a recueilli près de 24 000 signatures, et est soutenue par de nombreux partenaires, y compris Surfrider Foundation Europe, Zero Waste France, Biocoop, CLCV (Association nationale de consommateurs et usagers), Arthur Le Vaillant (navigateur), Stéphane Le Diraison (navigateur), Angèle Prévile (sénatrice), Dorothée Moisan (journaliste), Capucine Dupuy (autrice), Catherine Chabaud (député européenne), Nelly Pons (auteure), Nathalie Gontard (scientifique), Fédération française de voile, France Nature Environnement, Ma Petite Planète, Label Protection des Océans, Réseau Vrac, entre autres.

Rapport d'enquête sur la Loi AGEC et réduction des bouteilles plastiques

Cette enquête renforce la demande populaire des 23 000 signataires de la pétition (#Gourde Cherche Fontaine). Elle a permis d’objectiver et de chiffrer la présence des points d’eau.

Deux ans après son entrée en vigueur, No Plastic In My Sea a publié un rapport d’enquête sur la loi AGEC pour faire l’état des lieux de l’application de la loi et du déploiement des points d’eau, mesure majeure pour favoriser une hydratation sans plastique en mobilité et réduire le risque de dispersion de bouteilles plastiques en extérieur.

Ce rapport a démontré la très faible application des mesures prévues, ce qui met en péril l’objectif de la loi AGEC de réduction de 50% en 2030 du nombre de bouteilles plastiques mises sur le marché.



Rapport bouteilles plastiques et points d’eau dans les ERP

Il s'agit du premier état des lieux complet et quantifié sur l’ensemble du territoire et pour tous les types d’ERP (transport, commerces, établissements sportifs et culturels...) avec :

- 129 établissements et organisations professionnelles ont été interrogées
- 218 établissements ont fait l'objet de vérifications sur tout le territoire (52 en Île de France et 166 en province)

L'état des lieux est très décevant et démontre une absence de mobilisation sur ce sujet, 6 mois avant l'arrivée massive de touristes et le début des Jeux Olympiques qui visent une réduction de moitié des plastiques à usage unique.

L'enquête s'accompagne de recommandations :

- Un plan pluri-annuel de réduction de 50% des bouteilles en plastique piloté par les pouvoirs publics, en lien avec les éco organismes et acteurs concernés
- Des campagnes de contrôle des mesures de la loi AGEC et l'application des sanctions prévues
- Une information grand public sur l'eau du robinet et une visibilité des points d'eau.

Lancement du collectif Objectif zéro bouteille plastique

La bouteille plastique est un élément central de la réduction des déchets puisqu'elle est le 1er déchet plastique à usage unique retrouvé sur les plages européennes. Or, en France, la consommation est particulièrement importante avec 14,6 Milliards de bouteilles plastiques consommées par an, en augmentation à la faveur d'étés de plus en plus chauds.

En accord avec les objectifs fixés par la loi AGEC (Anti Gaspillage pour l'Économie Circulaire) pour enrayer la pollution plastique, le programme "Objectif zéro bouteille plastique" a été créé pour mobiliser et accompagner dans le temps les entreprises, les acteurs professionnels, les utilisateurs de bouteilles plastiques (événementiel, restauration...), les consommateurs et les touristes.

Ce programme, à l'initiative de No Plastic In My Sea, a été lancé avec une coalition d'acteurs de la boisson : Eurocom, Sodastream, Qwetch, Behring, Leko, BRITA, Biocoop, Eau de Paris, Allianz, Fonds Jacques Martel, 1% for the Planet et Captain Cause.

Un prestataire, Opixido, a également été choisi pour développer le site sur lequel reposera le programme, et le cahier des charges fonctionnel du site a été défini, marquant la ligne directrice des grandes fonctionnalités que l'on retrouvera ensuite sur le site lors de son ouverture en 2024.



Collectif d'acteurs engagés avec notre association sur la réduction des bouteilles plastiques

L'objectif du site est de concentrer toutes les informations utiles et les ressources pratiques pour éviter le recours aux bouteilles plastiques.

4/ Une nouvelle édition du No Plastic Challenge

L'édition 2023 du No Plastic Challenge a été lancée du 15 mai au 15 juin, dans un contexte dense avec des négociations sur un traité international à Paris et un focus sur l'enjeu de la bouteille plastique.

Cette édition a été marquée par de nombreuses innovations : un rapport sur les solutions à la pollution plastique, une optimisation du test en ligne de l'empreinte plastique et une pétition en ligne sur la bouteille plastique.

Conférence

« Traité contre la pollution plastique :
quelles opportunités pour la réduction et le réemploi ? »

25 mai 2023, 12h00 - 13h00



Emilie Chavignac
directrice des Opérations
Institut du Commerce



Célia Rennesson
co-fondatrice et directrice générale
Réseau Vrac et Réemploi



Charles Christory
co-fondateur et CEO
Le Fourgon



Fernando Rodriguez-Mata
directeur général
New European Reuse Alliance



Nathan Dufour
coordinateur Consommation et
Production, Zero Waste Europe

*Animée par Muriel Papin,
déléguée générale*



Conférence

« S'hydrater sans plastique : quelles solutions ? »

6 juin 2023, 12h00 - 13h00



Jo Morley
directrice Marketing
City to Sea



Valérie Derrey
directrice de la communication
Eau de Paris



Marillys Macé
directrice générale
Centre d'information sur l'eau



Sybille Foing
directrice Marketing
Brita



Diane Roubert
fondatrice
Twyd

*Animée par Muriel Papin,
déléguée générale*



Conférences dans le cadre du No Plastic Challenge 2023

Des conférences (webinaires) ont été organisées afin de toucher un plus large public.

Un partenariat avec Ma Petite Planète a par ailleurs été effectué dans le cadre de leur édition du 22 mai au 15 juin (défis zéro plastique intégrés).

700 ambassadeurs ont été mobilisés pour réduire l'usage de plastique de leur organisation ou cercle personnel (dont 150 établissements scolaires, 200 entreprises, 50 collectivités locales, 20 clubs de sport et 300 autres particuliers ou associations, soit 75 000 personnes engagées au total. 6 à 7 millions de personnes ont également été touchées via les médias et réseaux sociaux...



No Plastic Challenge 2023 dans une école

À l'issue de cette édition 2023 du No Plastic Challenge, 60% de répondants ont constaté des changements comportementaux dans leurs organisations ou vie personnelle à la suite de leur participation.

Parmi le top 3 de changements, nous pouvons retrouver :

- Réduction globale de l'usage de plastique (57,9%)
- Amélioration du geste de tri (57,9%)
- Passage à l'eau du robinet (46,1%)

5/ Brand audit

L'audit annuel des marques est une initiative communautaire participative dans laquelle les déchets plastiques des marques sont rassemblés, comptés et documentés afin d'identifier les entreprises responsables de la pollution plastique. Ces audits de marques ont été réalisés pendant six années consécutives, suivant une méthodologie codéveloppée par les organisations membres du mouvement Break Free From Plastic.

En 2023, quatre associations (MerTerre, No Plastic In My Sea, Objectif zéro plastique et Wings of the Ocean) ont organisé 14 ramassages et recensé les marques les plus retrouvées selon la méthode de Break Free From Plastic.

Sur les 14 ramassages sur des sites différents (bord de rivière, bord de mer, milieu urbain), 5800 déchets en plastique ont été recensés, majoritairement des mégots et des bouteilles. Les 3 marques les plus retrouvées étaient : Groupe Alma (Cristalline...), Altria /Philip Morris International (Marlboro, Philip Morris, Chesterfield), et Groupe Coca-Cola ou CCEP -Coca-Cola Euro-Pacific Partners- (Coca, Capri Sun, Innocent).

Au vu de la récurrence des mégots et bouteilles en plastique lors des ramassages, les associations françaises mobilisées ont appelé à une application ferme de la loi AGEC (anti-gaspillage et pour une économie circulaire), notamment :

- La réduction de 50% des bouteilles plastiques mises sur le marché en 2030 par rapport à 2018
- Une attention toute particulière sur la réduction des plastiques à usage unique pendant et après les Jeux Olympiques (héritage), malgré le sponsorship de Coca Cola
- La réduction de 40% des mégots jetés à terre entre 2021 et 2027, objectif fixé à l'éco-organisme Alcome, avec une réduction de 20% déjà attendue fin 2024



Collecte de déchets, mai 2023



Top 10 des "pollueurs plastiques" en France sur 14 ramassages de déchets

6/ Plaidoyer international, européen et français

Traité international

Le 2 mars 2022, les Nations Unies ont approuvé un accord historique visant à créer le tout premier traité mondial sur la pollution plastique, adopté à l'issue de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA 5.2). Le mandat, intitulé "Mettre fin à la pollution plastique : Vers un instrument international juridiquement contraignant", permet de négocier un traité qui couvrira des mesures tout au long du cycle de vie du plastique. Un comité international de négociation (CIN) est chargé de rédiger le traité d'ici fin 2024.

Après une première phase de négociations en Uruguay en décembre, Paris a accueilli la deuxième réunion du CIN du 29 mai au 2 juin, une étape décisive dans l'avancée du traité, qui devrait préciser le niveau de contrainte et les obligations majeures associées.

A cette occasion, l'association s'est mobilisée, notamment au cours d'une manifestation lors de la session de négociation à Paris, et a appelé à prioriser :

- Une réduction drastique de la production mondiale de plastique à chiffrer dans le cadre d'un consensus scientifique indépendant et en tenant compte de l'ensemble des enjeux, y compris climatiques
- Les interdictions et restrictions de monomères, polymères, produits plastiques et additifs chimiques préoccupants (toxiques) et problématiques, en incluant les microplastiques. Nous insistons dans notre avis remis au gouvernement français, à la fois sur la nécessité de réduire drastiquement les 13000 produits et additifs chimiques utilisés par l'industrie plastique, et sur l'importance d'enrayer le volume de bouteilles plastiques mises sur le marché, au vu de leur poids dans la pollution plastique
- Le développement du réemploi des emballages et la sortie de la société du jetable, qui a trop souvent pour alibi le recyclage.

En coordination avec Zero Waste France et Surfrider Foundation, l'association a également partagé avec le gouvernement français, un certain nombre de recommandations pour assurer une poursuite des travaux dans une logique ambitieuse, qui protège l'environnement, la santé humaine, les générations futures et les droits humains.



Manifestation appelant à protéger les générations futures lors de la session de négociation à Paris, 31 mai 2023.

Action à Bruxelles pour le règlement des emballages

Le règlement sur les emballages et déchets d'emballage (PPWR) a fait l'objet d'un lobbying acharné des acteurs des emballages à usage unique et de restauration à emporter et a perdu en ambition.

Les scientifiques et associations, y compris No Plastic In My Sea se sont mobilisés : 30 ONG de Break Free From Plastic (de 13 pays membres de l'UE) ont rencontré des députés.

Avec Zero Waste France et Surfrider Foundation, l'association a interpellé les parlementaires européens pour que l'ambition du règlement sur les emballages et déchets soit maintenue. Les positions défendues étaient les suivantes :



Devant le parlement avec Zero Waste France, Surfrider Foundation Europe, Fern et la participation de Pierre Larroutourou

- Empêcher tout recul de la loi avec, notamment les objectifs de zéro plastique à usage unique en 2040, de réduction des bouteilles en plastique et du plastique sur les fruits et légumes
- Maintenir des objectifs ambitieux de réduction des déchets et de réemploi des emballages pour la restauration sur place ET à emporter

- Réduire les déchets générés par le secteur de la restauration à emporter qui dégradent nos centres urbains, bords de route, campagnes et littoraux.
- S'appuyer davantage sur les filières de responsabilité élargie du producteur pour la prévention des déchets et pollutions.

Plaidoyer français

Outre les actions déjà citées de plaidoyer sur la réduction des bouteilles plastiques et le réemploi, l'association a rencontré le cabinet du ministre pour évoquer plusieurs sujets de préoccupation.

Un rendez-vous a notamment eu lieu avec le cabinet du Ministre Christophe Béchu en septembre 2023, durant lequel No Plastic In My Sea a évoqué, avec les associations FNE, Réseau Vrac et Réemploi, Surfrider Foundation et Zero Waste :

- Nos attentes en termes de Réduction et Réemploi
- L'objectif de réduction de 50% de bouteilles plastique en 2030
- Le nécessaire soutien au réemploi des emballages et les suites à donner aux annonces du gouvernement sur la consigne pour réemploi.
- L'importance de Jeux Olympiques sans plastique à usage unique



Rendez-vous avec le cabinet du Ministre Christophe Béchu de No Plastic In My Sea, avec les associations FNE, Réseau Vrac et Réemploi, Surfrider Foundation et Zero Waste France

ACTIONS VOTÉES POUR 2024

Voici les principales actions votées par le Conseil d'Administration pour 2024

- Janvier : Médiatisation du rapport d'enquête sur la loi Agec et la présence des points d'eau
- Février : brand audit et rapport inter associatif sur les 4 ans de la loi Agec
- Mars : soutien au mois du vrac + 22 mars : journée de l'eau
- 22 avril : journée de la terre sur la pollution plastique / lancement site Objectif zéro bouteille plastique
- 21-30 avril : suivi des négociations du traité international
- Printemps : Suivi vote final du règlement européen sur les emballages
- 27 mai-15 juin : No Plastic Challenge
- Juin : Relance pétition et site zéro bouteille
- Juin : Assemblée Générale et nouvelle élection CA
- Juillet : action en faveur de JO Zéro plastique
- Septembre : semaine de développement durable et world clean up day
- Novembre : Reprise No Plastic Challenge pendant la semaine de réduction des déchets

En continu : santé, micro plastiques...

CHIFFRES CLÉS

Pétition "Où sont les 30 000 points d'eau prévus par la loi ? #Gourde Cherche Fontaine"

- Signataires : 23 886

Bilan No Plastic Challenge

- 75 000 personnes engagées au total
- 700 ambassadeurs mobilisés pour réduire l'usage de plastique de leur organisation ou cercle personnel (dont 150 établissements scolaires, 200 entreprises, 50 collectivités locales, 20 clubs de sport + 300 autres particuliers ou associations)
- Et 6 à 7 millions de personnes touchées via les médias et réseaux sociaux... Les réseaux sociaux ont touché moins de personnes cette année (1,6 million) tandis que les médias en ont touché davantage (6 à 8 millions)
- 2200 répondants au test en ligne

RETOMBÉES PRESSE

Les activités de l'association sont apparues dans environ **90 publications médiatiques**, couvrant toutes les formes de média : émissions de télévisions, articles de journaux, émissions de radio, podcasts, articles de sites d'informations sur internet, etc.

Des apparitions sont à noter dans des médias importants tel que Le Monde, France Info, RTL, France Inter, TF1, Le Parisien, ou encore Quotidien.

- 12 radios, y compris RTL, France Inter et RMC
- 7 émissions télévisées, y compris Quotidien et TF1



Principaux médias nous ayant relayés en 2023

RAPPORT FINANCIER

L'année 2023 est marquée par :

- Une augmentation des recettes qui sont passées de **139 286,06 euros à 148 907,61 euros**
- Une augmentation des dépenses selon le budget voté par le Conseil d'Administration qui souhaitait une montée en puissance de l'association : dépenses passées de **91 863,57 euros à 168 870,06**
- Un déficit qui avait été voté par le Conseil d'Administration au vu de la trésorerie disponible fin 2022 (190 000 euros). Le déficit de **19 962,45 euros (17 773 euros en prenant en compte les produits financiers) est même inférieur au déficit autorisé par le CA qui était de 33 400 euros.**
- L'augmentation des dépenses est surtout due :
 - Au démarrage du projet Objectif zéro bouteille plastique : prestation de 29 970,00 euros
 - A la publication du rapport 500 solutions (document de 140 pages) : 13 706,86 euros
 - A l'augmentation des charges de personnelles avec un élargissement de l'équipe souhaité par le CA (2 personnes à plein temps, aidées par un à deux stagiaires) : 108 089,92 euros de dépenses salariales sur l'année

Au niveau du bilan financier, la trésorerie fin 2023 reste sécurisante et permet de financer plusieurs mois d'activité en cas de difficultés : 173 096 euros

1 / Compte de Résultat

	PERIODE EN COURS	N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
706000 - Ventes de prestations de services	2 850,00	2 874,00
740000 - Subventions d'exploitation	12 000,00	45 000,00
740100 - Subvention publique	25 000,00	
754000 - Dons et Collectes	34 994,45	88 382,06
754200 - Mécénats	72 108,16	
756000 - Adhésions	1 955,00	3 030,00
Total	148 907,61	139 286,06
CHARGES D'EXPLOITATION		
605000 - Achats de matériels, d'équipements et de travaux	-599,00	-770,99
606300 - Petit matériel (<600€) ou fournitures pour activités	-929,39	-473,63
606400 - Fournitures administratives (ex : papeterie, fournitures bureau)	-36,99	-659,89
611000 - Sous-traitance (ex : ménage, traiteur, logiciels, animation)	-6 539,48	-6 513,90
611100 - Sous-traitance site web	-29 970,00	
616000 - Primes d'assurances (ex : assurances de l'association, responsabilité civile, incendie)	-340,88	-157,95
622000 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-90,55	
623000 - Publicité, publications, relations publiques	-13 706,86	-4 388,60
625000 - Déplacements, missions et réceptions	-2 589,64	-2 641,40
626000 - Frais postaux et de télécommunications	-188,05	-177,26
627000 - Services bancaires et assimilés	-372,30	-381,76
628100 - Cotisations (liées à l'activité économique)	-204,00	-292,00
640000 - Charges de personnels	-108 089,92	-41 183,49
641300 - Primes et gratifications	-5 213,00	-7 222,70
657000 - Subventions versées par l'association		-5 000,00
681500 - Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation		-22 000,00
Total	-168 870,06	-91 863,57
RESULTAT D'EXPLOITATION	-19 962,45	47 422,49
PRODUITS FINANCIERS		
760000 - Produits financiers	2 189,32	62,50
Total	2 189,32	62,50
CHARGES FINANCIERES		
Total		
RESULTAT FINANCIER	2 189,32	62,50

TOTAL GENERAL

2023 : -17 773,13 euros

N-1 : 47 484,99 euros

2/ Bilan

No Plastic In My Sea - Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 (document généré le 28/01/2024).

	Brut	Amortissements / dépréciations	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
COMPTES FINANCIERS				
Banques, établissements financiers et assimilés				
512001 - Banques - Crédit Coopératif	95 844,40		95 844,40	115 806,85
512002 - Banques - Crédit Coopératif - Livret	77 251,82		77 251,82	75 062,50
TOTAL ACTIF	173 096,22	0,00	173 096,22	190 869,35

